



Groupe déchets :

Info n°2



Les sacs en « plastique biodégradable », la solution pour lutter contre la pollution plastique ?

Depuis janvier 2017, les sacs en plastique sont interdits dans les magasins d'alimentation. Ils ont été remplacés par des sacs en plastique biosourcés, compostables théoriquement en compostage domestique.

Ces sacs en « plastique biodégradable » posent deux problèmes :

- ▶ Pour être qualifié de sacs en plastique biosourcé, la teneur en plastique biosourcé (fait à partir d'amidon de pomme de terre ou de maïs) doit être au minimum de 40%, ce qui veut dire qu'ils peuvent être composés à 60% de matériaux issus de l'industrie pétrolière
- ▶ Le compost maison n'atteint pas une chaleur suffisamment élevée pour que ces sacs soient biodégradés rapidement.

Rappelons en outre que ces sacs ne sont pas recyclables et qu'ils ne doivent en aucun cas être laissés dans la nature où ils ne se biodégraderont pas.

Les vraies alternatives : les sacs en papier, qu'on peut utiliser plusieurs fois puis recycler ou composter, ou les sacs en tissu, réutilisables très longtemps.